

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an **deux mil vingt cinq, le treize février, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **VARETZ, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **la mairie, salle du Conseil Municipal**, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Béatrice LONDEIX**, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, M. Clément TALLERIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, Mme Mylène JAYLES, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, Mme Marie-Aimée DESAILLE, Mme Patricia PATIENT.

Étaient absents excusés : M. Frédéric BARBIER, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Khadija CHIBOU, M. Jean-Philippe TAURISSON, M. Dominique VENOT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine GOULMY.

Procurations : M. Frédéric BARBIER en faveur de M. Laurent VIOZELANGE, Mme Aurélie VERLHAC en faveur de Mme Mylène JAYLES, M. Jean-Philippe TAURISSON en faveur de Mme Cylvy NEPLE, M. Joël AYMARD en faveur de Mme Béatrice LONDEIX.

Secrétaire : M. Laurent VIOZELANGE.

### Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2025
- 03 - Relevé des décisions du Maire
- 04 - Programme de voirie 2025 : demande de subvention DETR
- 05 - FDEE : participation communale aux dépenses de la FDEE
- 06 - Mission locale : participation 2025
- 07 - Syndicat des étangs corréziens : adhésion 2025
- 08 - Commune de Saint-Viance : avis sur le projet de PLU
- 09 - Questions diverses

---

### **INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur VIOZELANGE Laurent est élu secrétaire de séance.

---

### **INFORMATION : Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2025**

Des modifications sont apportées à la demande de Mesdames COURSIERE et NEPLE.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **INFORMATION : Relevé des décisions du Maire**

Madame le Maire donne lecture des décisions du Maire prises depuis le 22 décembre 2024 :

**MA-DEC-2025-001** : contrat de dératisation : renouvellement pour 2025-2027 ;

**MA-DEC-2025-002** : local commercial de la gare : location à l'association « Graine de p'tit loup » : modification de la date de départ du contrat de location (1er mars au lieu du 03 mars 2025).

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-012 : Programme de voirie 2025 : demande de subvention DETR**

Monsieur TALLERIE Clément, adjoint à la voirie, présente le programme de rénovation de la voirie 2025 établi par Corrèze Ingénierie. Celui-ci est estimé à **187 926,50 € en tranche ferme et 77 509,00 € en tranche conditionnelle**.

Les voies concernées sont les suivantes :

- Impasse des rosacées ;
- VC 14 Route de Roubeyss ;
- VC 37 Route des Prés ;
- VC 17 Route du Bos ;
- VC 49 Route de la Chassagne ;
- VC 9 Chemin des Damnés ;
- VC 8 Chemin de la Potence

Tranche optionnelle :

- Avenue Antoine Lavaux ;
- Trottoirs Rue Colette ;
- Trottoirs Rue du 8 Mai ;
- VC 7 Route de la Borderie.

Il indique que la maîtrise d'œuvre sera assurée par Corrèze Ingénierie pour un montant de **11 217,40 € HT**. Le coût total de l'opération est donc de **276 652,90 € HT**.

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider le programme de voirie 2025 pour un montant de 276 652,90 € HT ;
- d'accepter la proposition d'honoraires de Corrèze Ingénierie pour un montant de 11 217,40 € HT ;
- de solliciter de l'Etat une subvention DETR au taux de 35 % soit 35 000 € (base de l'assiette éligible plafonnée à 100 000 € de travaux HT) ;
- de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 11 500 € ainsi que la dotation voirie ;
- D'arrêter le plan de financement comme suit :
  - Subvention DETR ..... 35 000,00 €
  - Dotation voirie du Conseil Départemental ..... 11 573,00 €
  - Produits des amendes de police ..... 11 500,00 €
  - Fonds propres et/ou emprunt ..... 218 579,90 €
- d'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises et à procéder au choix de l'une d'entre elles après avis de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser Madame le Maire signer tout document administratif et financier e rapportant à cette affaire ;
- d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /**

**- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.**

**Mesdames NEPLE et PATIENT indiquent que la rue Antoine Lavaud et la Route de Laurençou sont en très mauvais état.**

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-013 : FDEE : participation communale aux dépenses de la FDEE**

En application de l'article L5272-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de la participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2025 ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources à sa quote-part. Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) la quote-part pour la commune de VARETZ en 2025 s'élève à **7 386,00 €**.

Deux alternatives s'offrent au Conseil Municipal :

- Accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par la Fédération Départementale soit 7 386,00 € ;
- Inscrire cette participation au budget 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour la mise en recouvrement de ladite somme auprès des administrés par les services fiscaux comme les années précédentes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
Résultat du vote :   **POUR : 16    Contre : /    Abstentions : /**

**- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-014 : Mission locale : participation 2025**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Mission Locale de l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde concernant notre participation pour l'année 2025.

Celle-ci est fixée à 0,85 € par habitant soit un total de 0,85 € x 2 484 habitants = **2 111,40 €.**

*(recensement de la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – source INSEE)*

Madame le Maire rappelle brièvement les missions de cette structure : la Mission Locale assure un travail d'accompagnement, d'orientation et d'insertion auprès des jeunes de 16 à 25 ans ; de nombreux dispositifs nationaux, régionaux et départementaux ont été consolidés et répondent aux problématiques de la jeunesse d'aujourd'hui.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter cette participation financière pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
Résultat du vote :   **POUR : 16    Contre : /    Abstentions : /**

**- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.**

---

**DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2025-015 : Syndicat des étangs corréziens : adhésion 2025**

Monsieur Clément TALLERIE propose au Conseil Municipal de renouveler pour 2025 notre adhésion au syndicat des étangs corréziens ; L'eau devient un bien rare et convoité qu'il est important de protéger. La commune, propriétaire d'un plan d'eau, pourrait bénéficier de précieux conseils en terme de réglementation. La cotisation annuelle est de 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce syndicat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
Résultat du vote :   **POUR : /    Contre : 16    Abstentions : /**

**- DECIDE de ne pas renouveler son adhésion au Syndicat des Etangs Corrèziens pour 2025.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-016 : Commune de Saint-Viance : avis sur le projet de PLU**

Par délibération du 19 décembre 2024 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Viance a arrêté le projet de son PLU.

Dans le cadre de notre association à l'étude du PLU et conformément aux articles L 132-11 et L 153-16 du code de l'urbanisme, la commune de Saint-Viance nous a transmis le projet afin que le Conseil Municipal rende son avis. *(Le projet est accessible d'après un lien qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal ; chacun a pu en prendre connaissance).*

Il est donc demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur le projet de Plu de la commune de Saint-Viance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
Résultat du vote :   **POUR : 16    Contre : /    Abstentions : /**

**- N'A AUCUNE OBSERVATION à formuler sur l'arrêt du PLU de la Commune de SAINT-VIANCE et rend un avis favorable.**

---

**INFORMATION : Questions diverses**

*Affaire SAULE Christian (chemin de Laurençou) : Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur SAULE a fait appel de la décision suite au jugement du 17 décembre 2024 du Tribunal Administratif de Limoges.*

*Monsieur LABROUSSE demande l'installation d'un feu récompense sur la RD 901. Un débat s'engage sur les mesures à mettre en place : radar ou chicanes ? sur la RD5 au Brug suite à la pétition des habitants de la rue des Lilas contre les excès de vitesse récurrents.*

---

Le présent procès-verbal est arrêté en date du

20 mars 2025

Signature Maire, Mme Béatrice LONDEIX



Signature M. Laurent VIOZELANGE.

